

**CHAQUE ANNÉE,
UN ENFANT
SUR TROIS
NE PART PAS
EN VACANCES.**



© J.Lumen



Les vacances, ce n'est pas du luxe !

Depuis sa création en 1945, le Secours populaire agit pour que les personnes en difficulté puissent aussi profiter de séjours loin de chez elles et propose de nombreuses actions pour offrir des vacances aux enfants, aux familles et aux personnes seules. Les enfants sont accueillis dans des familles de vacances, centres aérés ou centres de vacances...

Grâce au Secours populaire français en 2007 :

- 55 276 enfants et jeunes ont bénéficié d'un départ en vacances dont :
4676 en centre de vacances
2935 accueillis par une famille
1000 pour des séjours en centre aérés
- 11 487 familles ont bénéficié d'un départ en vacances

N'oubliez pas : chaque année, un enfant sur trois et plus de 50 % des adultes ne partent pas en vacances !

Coordonnées de votre Comité :

Si vous désirez vous renseigner sur des actions, des adresses près de chez vous pour faire du bénévolat...

N'hésitez pas à nous contacter !

**Secours populaire français
Comité Aigueperse Nord Limagne
6 Rue Michel de L'Hospital
63260 AIGUEPERSE**

**E-mail : contact@spf-aigueperse.org
Tél. : 04 73 64 28 98**

A retourner à :

Secours populaire français
Aigueperse Nord Limagne
6 rue Michel de L'Hospital
63260 AIGUEPERSE



**Bon de solidarité
VACANCES**

Oui, je soutiens l'aide aux vacances du Secours populaire aux familles en difficultés dans notre Communauté de Communes Nord Limagne.

Je choisis de vous adresser un don de :

- 15 € 20 € 30 €
 50 € 100 € 150 €
 Autre montant €



Nom
 Prénom
 Adresse

 Code postal Ville
 e-mail :
 Vous pouvez également effectuer un virement sur
 CCP 024 065 28 42 T

Votre réduction fiscale : le reçu fiscal que nous adresserons dès réception de votre don vous permettra d'obtenir une réduction d'impôt équivalente à 75 % du montant de celui-ci

Les dons permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu 2009 égale à 75% des dons (dans la limite de 510 euros versés), et 66% au-delà dans la limite de 20% du revenu net imposable.